

D.I.U : SOINS PALLIATIFS (FMC MG-SPE)

Equipe organisatrice

- Pr MUNCK (Directeur d'enseignement)
- Responsables de l'enseignement :
Dr Olivier DUBROEUCQ, médecin
Dr Antoine NEUVE- EGLISE, médecin
Martine DERZELLE, psychanalyste

Objectifs

- Approfondir des connaissances dans le domaine des sciences biomédicales et des sciences humaines pour développer une approche centrée sur la personne en fin de vie, dans son contexte familial, social et culturel.
- Acquérir des compétences cliniques, thérapeutiques, relationnelles, éthiques.

Durée et organisation

L'enseignement est délivré sur 2 années.

- La première année : 99 heures de cours et d'ateliers interactifs, regroupées sur un vendredi toute la journée et un samedi matin, une fois par mois, d'octobre à juin.
- La deuxième année : 64 heures de cours et d'ateliers et 40 heures de stage.

Conditions d'inscription

Sont admis à s'inscrire :

- les docteurs en médecine, en pharmacie,
- les résidents ayant validé quatre semestres de stage,
- les internes après deux ans minimum de fonction,
- les titulaires d'un D.E.S ou d'un D.E.S.C,
- les professionnels des secteurs sanitaires, social et éducatif de niveau minimum BAC + 3 : infirmiers, psychologues, assistants socio-éducatifs, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, psychomotriciens, éducateurs spécialisés ou autres et ayant au moins 2 ans d'expérience professionnelle,

La reconnaissance des acquis professionnels, justifiant des connaissances et aptitudes requises pour l'inscription au D.I.U sera prononcée par le responsable pédagogique local.

Par dérogation du responsable local, peuvent également être admis à l'inscrire, dans les mêmes conditions de niveau et de titre et/ou de pratique professionnelle, d'autres candidats. Accord d'un des responsables de l'enseignement après entretien préalable à prendre auprès de Martine BOSSERELLE au 03.26.50.43.73.

Inscription à la faculté de médecine jusqu'au 15 décembre 2005.

Le nombre d'inscrits est limité à 25 personnes.

Droits d'inscription hors droits universitaires :

450 euros en cas d'inscription à titre individuel

900 euros en cas d'inscription au titre de la formation permanente.

Evaluation des connaissances

Pour prétendre au contrôle des connaissances, il est obligatoire d'avoir assisté aux 2/3 des cours.

En fin de première année, il sera réalisé sous forme d'une épreuve écrite, anonyme, portant sur des questions et un cas clinique. Les candidats ayant obtenu une note au moins égale à la moyenne seront admis à s'inscrire en deuxième année.

En fin de deuxième année, un mémoire préparé en cours d'année, sera soutenu par le candidat devant un jury. Ce travail fait l'objet d'une mention et d'une appréciation. Le stage est validant, il sera tenu compte de l'évaluation du responsable du stage et d'un rapport de stage écrit et présenté par le stagiaire.

Renseignements

Unité Mobile de Soins Palliatifs

Institut Jean Godinot

Mme Martine BOSSERELLE

B.P 171

51056 REIMS CEDEX

tél. 03.26.50.43.73

fax 03.26.50.43.79